



# LE DEVOIR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le Centre d'intégration scolaire offre une dernière chance aux élèves dont le comportement a entraîné leur exclusion de l'école régulière.

## « L'école de la dernière chance » en péril

La CSDM pourrait reprendre le bâtiment qu'occupe le Centre d'intégration scolaire depuis 40 ans

MARCO FORTIER

C'est un peu l'école de la dernière chance. L'école qui accueille les élèves les plus « poqués », qui ont ce qu'on appelle des « troubles de comportement » aussi immenses que leur détresse. Cette école est menacée de fermeture. Cette école, c'est le Centre d'intégration scolaire de Montréal (CIS). Elle est logée depuis quatre décennies dans un bâtiment appartenant à la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Mais voilà : la CSDM a besoin du bâtiment pour loger les élèves des écoles du secteur qui débordent. Elle a averti le CIS que son bail pourrait se terminer à la fin de l'année scolaire, en juin 2018.

« On n'a nulle part où aller, mais ça ne se peut pas qu'on ferme. On ne ferme pas une école », dit Ysabelle Chouinard, directrice du CIS, rencontrée dans son école de la 6<sup>e</sup> avenue, dans le quartier Rosemont. Le vieux bâtiment de trois étages ressemble aux 75 élèves, âgés de 8 à 18 ans : écorché vif. Les murs sont lacérés. Les casiers, bosselés. La colère et la détresse laissent des traces ici — et pas uniquement sur les visages de ces enfants forcés de grandir avant l'âge. La colère et la détresse se mêlent à une sorte d'enchantement. Un petit miracle qui se produit chaque jour. À force d'efforts, de dévouement et d'amour, les 17 membres du personnel, tous orthopédagogues ou éducateurs spéciali-

sés, parviennent à rattraper une bonne partie de ces enfants rejetés par le système. Oui, ces élèves ont été rejetés : expulsés de leur classe, de leur école, puis de leur commission scolaire. Expulsés de leur famille aussi, pour plusieurs d'entre eux placés dans des familles d'accueil. Sept commissions scolaires de la grande région montréalaise, dont la CSDM, paient pour envoyer leurs élèves « à problèmes » au Centre d'intégration scolaire. Le CIS est un organisme privé à but non lucratif. « Ce sont des élèves qui sont rendus au bout du système régulier. Ils ont dépassé toutes les

VOIR PAGE A 8 : ÉCOLE

## CANNABIS AU VOLANT La tolérance zéro devra attendre

La ministre Lucie Charlebois confirme que le Québec ne sévira pas avant d'avoir des outils adéquats

MARIE-MICHÈLE SIOUI  
MARIE VASTEL  
Correspondantes parlementaires à Québec et à Ottawa

Le principe de la tolérance zéro pour la marijuana au volant ne s'appliquera pas sur les routes du Québec au moment où la substance deviendra légale au Canada, soit en juillet 2018. Il sera même inapplicable d'ici à ce que la science et la technologie permettent de détecter la consommation récente de cannabis, a reconnu lundi la ministre responsable du dossier, Lucie Charlebois. « Quand on va avoir l'homologation de Santé Canada et du ministère de la Sécurité civile, ici au Québec, là on va mettre la tolérance zéro. Pas avant », a déclaré la ministre déléguée à la Santé publique et aux saines habitudes de vie au *Devoir*.

Son gouvernement risque toutefois d'attendre longtemps. Même si des appareils servant à détecter le THC sont créés, ceux-ci ne permettront en rien de déterminer si une personne est réellement intoxiquée. Comme le révélait récemment *Le Devoir*, les résultats de nombreuses études à ce sujet laissent croire qu'il demeurera impossible d'établir une corrélation entre la présence de THC dans l'organisme et les effets psychotropes de la marijuana.

C'est même précisément la conclusion d'un projet-pilote sur les appareils de dépistage de drogues mené par Sécurité publique Canada en 2016 et 2017. « La présence d'une drogue dans la salive ne sous-entend pas qu'il y a un affaiblissement des facultés », a noté le ministère fédéral dans son rapport final.

Le chercheur Ryan Vandrey de la Johns Hopkins University, qui a dirigé plusieurs études sur le cannabis au cours des quatre dernières années, fait le même constat. « En se fiant à toutes les études qui ont été menées sur le sujet, la science démontre en ce moment qu'il n'existe pas de taux de THC dans le sang ou la salive qui permette de prévoir le niveau d'intoxication », a-t-il affirmé au *Devoir*.

L'approche « tolérance zéro » préconisée par

VOIR PAGE A 8 : CANNABIS



Lucie Charlebois

### AUJOURD'HUI



**Le monde** Fin du statut spécial. Les États-Unis éliminent le statut temporaire accordé à près de 60 000 Haïtiens à la suite du tremblement de terre de 2010. *Page B 5*



Avis légaux..... B 4  
Décès..... B 6  
Météo..... A 4  
Mots croisés..... A 4  
Petites annonces..... B 6

### IMPRESSIONNISME

## Sortir la peintre Berthe Morisot de l'oubli

CHRISTIAN RIOUX  
Correspondant à Paris

Elle compte parmi les moins connus des impressionnistes. Est-ce parce qu'elle était une femme? Toujours est-il que c'est à Québec que commencera la tournée internationale de la première rétrospective récente de ce maître de l'impressionnisme que fut Berthe Morisot. Elève de Corot, belle-sœur de Manet, amie de Mallarmé, Berthe Morisot est

VOIR PAGE A 8 : OUBLI



MUSÉE MARMOTTAN-MONET  
Eugène Manet à l'île de Wight, 1875, huile sur toile de Berthe Morisot

## Demi- rentrée à l'hôtel de ville de Québec

ISABELLE PORTER

à Québec

Cinq nouveaux venus ont fait leur entrée au conseil municipal de la Ville de Québec lundi soir, mais une chaise est demeurée vide puisqu'on ignore toujours si le chef du nouveau parti Québec 21, Jean-François Gosselin, pourra y siéger.

On saura ce mardi si M. Gosselin pourra accéder au conseil au terme du dépouillement judiciaire dans le district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Rappelons que sa colistière, Nancy Piuze, y a défilé la conseillère sortante Marie-France Trudel par à peine 69 voix.

C'est donc le conseiller Stevens Melançon (l'autre élu de Québec 21) qui a joué le rôle de chef de l'opposition officielle « intérimaire » lors de la première séance du conseil municipal lundi soir.

« L'opposition saura faire la part des choses », a-t-il promis dans sa première prise de parole. « On ne s'opposera pas pour s'opposer », a-t-il dit en précisant que les projets seraient « fortement contestés » s'ils ne respectaient pas « les besoins » et « la capacité de payer » des citoyens.

De son côté, le maire de Québec a invité tous les élus à « s'élever au-delà des intérêts particuliers » et souligné que « la partisanerie n'avait pas sa place » au conseil. Il a en outre réitéré son intention de faire avancer le dossier du système de transport structurant et de s'attaquer aux pénuries de main-d'œuvre dans la région.

Outre M. Melançon, quatre nouveaux conseillers faisaient leur entrée au conseil lundi soir: Alicia Despina, Pierre-Luc Lachance, Emilie Villeneuve (Équipe Labeaume) et Jean Rousseau (Démocratie Québec).

M. Rousseau s'est lui aussi engagé à offrir une « opposition constructive » à l'administration Labeaume. Il a toutefois prévenu qu'il entendait continuer à s'opposer à un projet cher au maire: le déménagement du marché du Vieux-Port. Ce marché constitue un « incontournable », a-t-il dit à cet égard en réponse à la question d'un citoyen.

### Cannabis: Labeaume mécontent

Le maire Labeaume a par ailleurs profité de la question d'un citoyen sur le cannabis pour réitérer son insatisfaction à l'égard des nouvelles législations sur le sujet.

« Les problèmes, c'est nous autres qui [allons] les gérer! » a-t-il lancé avant de déplorer que les gouvernements permettent aux villes d'imposer des taxes supplémentaires plutôt que de partager les revenus de TPS et de TVQ qu'ils vont percevoir.

« J'ai trouvé ça tellement gênant, mais tellement épouvantable », a-t-il dit. « Je veux dire ceci aux deux gouvernements: vous allez en entendre parler. »

Le Devoir

MONTRÉAL

## La parité atteinte au comité exécutif

Un seul élu de l'opposition, Jean-François Parenteau, a accepté l'offre de Valérie Plante

JEANNE CORRIVEAU

Le comité exécutif présenté lundi par Valérie Plante est paritaire et réunit des élus d'expérience et de nouveaux visages. Mais la mairesse, qui plaide pour des pratiques moins partisans à l'Hôtel de Ville, n'a réussi à attirer qu'un seul élu de l'opposition, Jean-François Parenteau, maire de Verdun élu sous la bannière de l'Équipe Denis Coderre.

Le comité exécutif de Valérie Plante est composé de 13 élus, soit six femmes et sept hommes. En campagne électorale, Valérie Plante avait déjà annoncé que Benoit Dorais, maire de Sud-Ouest, présiderait ce comité. Les autres élus proviennent tous de sa formation politique à l'exception de Jean-François Parenteau, qui a quitté son parti pour siéger comme indépendant.

Valérie Plante assure qu'elle n'a pas exigé de lui qu'il délaie son parti, mais lui a plutôt demandé de quitter le caucus, et ce, pour des questions de « confidentialité ».

M<sup>me</sup> Plante indique avoir voulu s'entourer d'une combinaison de nouvelles recrues et d'élus d'expérience. Mais elle reconnaît que son comité exécutif n'est pas représentatif de la diversité culturelle de Montréal, faisant remarquer que le conseil municipal ne l'est pas non plus.

### Les trios

Les Luc Ferrandez, François Croteau et Magda Popeanu côtoieront donc les nouveaux élus Rosannie Filato, Robert Beaudry et Nathalie Goulet. Le dossier-clé du transport a été confié au conseiller Eric Alan Caldwell alors que la Sécurité publique, tout aussi stratégique, est maintenant entre les mains de Nathalie Goulet.

D'autres élus ont hérité de multiples tâches, comme Sylvain Ouellet qui aura la charge des infrastructures de l'eau et de la voirie.

Benoit Dorais a expliqué qu'un concept de « trios » sera mis en place pour faire en sorte que des membres du comité exécutif se concertent afin de faire avancer les dossiers.

M. Perez dit respecter la décision de Jean-François Parenteau d'accepter la proposition de Valérie Plante, même s'il exprime plusieurs réserves: « Il va devoir assumer sa décision. [...] Je pense que lorsqu'on est élu sous une bannière, à deux semaines du scrutin, on a une obligation envers ses électeurs. »



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

### Inauguration de la « place des Montréalaises »

Après plus d'un an et demi de travaux, le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie sur un tronçon de 125 mètres, derrière l'hôtel de ville de Montréal, est maintenant complété. Le président du Conseil du trésor, Pierre Arcand, la mairesse de Montréal, Valérie Plante, et l'ex-ministre des Transports, Robert Poëti, ont participé, lundi, à l'inauguration de la « place des Montréalaises » en compagnie du ministre des Transports, André Fortin. Montréal aménagera le site au cours des prochaines années. Un concours de design est en cours afin de déterminer quel type de lien — passerelle ou tunnel — sera implanté pour permettre aux piétons de franchir la bretelle autoroutière qui borde le site. Le recouvrement de l'autoroute a coûté 68 millions à Québec. La facture pour le réaménagement de l'espace public est estimée à 74,4 millions par la Ville.

« Chaque membre va travailler au sein de trios selon une logique organique des dossiers. L'important, c'est de briser les silos dès le début », a-t-il dit.

### Une condition inacceptable?

Le chef de l'opposition par intérim, Lionel Perez, affirme que six élus de son équipe ont été approchés pour se joindre au comité exécutif, mais que la condition imposée par Valérie Plante, soit de quitter le parti Équipe Denis Coderre, était « inacceptable ».

M. Perez dit respecter la décision de Jean-François Parenteau d'accepter la proposition de Valérie Plante, même s'il exprime plusieurs réserves: « Il va devoir assumer sa décision. [...] Je pense que lorsqu'on est élu sous une bannière, à deux semaines du scrutin, on a une obligation envers ses électeurs. »

« Le comité exécutif, ce n'est pas un menu à la carte »

Lionel Perez, chef de l'opposition à l'Hôtel de Ville de Montréal

Jean-François Parenteau soutient que Valérie Plante ne lui a pas demandé de devenir indépendant. « Moralement et pour des raisons éthiques, c'était clair pour moi que je ne pouvais pas siéger entre deux chaises. J'aurais toujours été l'intrus dans la pièce. » Il a dit ne pas envisager de se joindre à Projet Montréal.

Quant au concept de trios, Lionel Perez y voit la démonstration que la nouvelle admi-

nistration comprend mal le fonctionnement de la Ville: « Le comité exécutif, ce n'est pas un menu à la carte. On n'est pas chez McDo ici. Est-ce qu'ils vont se rencontrer chacun dans leur statutaire? Si oui, ils vont être en rencontres perpétuelles et ne pourront jamais prendre de décisions. »

« Si, malheureusement, le chef de l'opposition voit de la réunionite, c'est qu'il n'a rien compris », a rétorqué Benoit Dorais.

### Le radical du verdissement

Nommé au développement durable et aux grands parcs, Luc Ferrandez affirme qu'il ne changera pas son style. « J'espère rester radical pour la gestion des grands parcs parce qu'il faut être radical pour ramener la nature en ville. Il faut être obsédé et déterminé pour défendre chaque pied carré possible de verdissement », a-t-

il dit. « Les grands parcs ont besoin d'amour. Il faut les voir comme un atout, un capital énorme pour développer le style de ville que l'on veut, mais aussi le style de tourisme que l'on veut. »

Le maire du Plateau-Mont-Royal assure que l'administration Plante-Dorais vise toujours à créer un parc national urbain à Pierrefonds-Ouest, là où l'administration précédente projetait la construction de 5500 logements.

« On n'est pas obligés, demain matin, d'acheter les terrains », a expliqué M. Ferrandez. « La première chose qu'on va faire, c'est rien. On va attendre. On va laisser les terres en friche. On va regarder ce qui serait nécessaire pour la construction d'un parc. »

Le nouveau comité exécutif tiendra sa première réunion dès mercredi matin.

Le Devoir

### Les membres du comité exécutif

**Benoit Dorais:** président du comité exécutif, responsable des finances, du capital humain, des communications corporatives, des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.

**Magda Popeanu:** vice-présidente du comité exécutif, responsable de l'habitation, de la gestion et planification immobilière et de la diversité montréalaise.

**Sylvain Ouellet:** vice-président du comité exécutif, responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, des infrastructures et de la Commission des services électriques.

**Éric Alan Caldwell:** responsable de l'urbanisme, du transport et de l'Office de consultation publique de Montréal.

**Christine Gosselin:** responsable de la culture, du patrimoine et du design.

**Luc Ferrandez:** responsable des grands parcs, du développement durable, des espaces verts et des grands projets.

**Nathalie Goulet:** responsable de la sécurité publique.

**Robert Beaudry:** responsable du développement économique et commercial, ainsi que des relations gouvernementales.

**Rosannie Filato:** responsable du développement social et communautaire, de l'itinérance, de la jeunesse, et des sports et loisirs.

**François William Croteau:** responsable de la ville intelligente, des technologies de l'information et de l'innovation.

**Laurence Lavigne Lalonde:** responsable de la transparence, de la démocratie, de la gouvernance, de la vie citoyenne et d'Espace pour la vie.

**Jean-François Parenteau:** responsable des services aux citoyens, de l'approvisionnement et de l'environnement.

### Les membres associés au comité exécutif:

**Sophie Mauzerolle:** conseillère associée à la mairesse.

**Alex Norris:** conseiller associé à la sécurité publique.

**Marianne Giguère:** conseillère associée au développement durable et aux transports actifs.

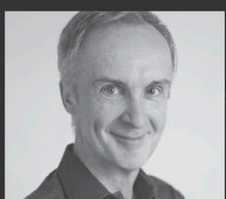
**Craig Sauvé:** conseiller associé aux services aux citoyens et à la mobilité.

**Suzie Miron:** conseillère associée aux infrastructures.



### Modérateur:

**Claude Deschênes**  
Journaliste culturel



## Le rayonnement international des arts: quelle importance pour le Québec?

Mardi 28 novembre 2017 • de midi à 14 h  
Marriott Château Champlain • 1050 Rue de la Gauchetière Ouest

### Panélistes:

**Anne-Marie Jean,** Présidente-directrice générale, Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

**Kim Thuy,** Écrivaine

**Jeannot Painchaud,** Président et chef de la création, Cirque Éloize

### Thèmes abordés:

1. Artistes et écrivains: ambassadeurs de la création québécoise
2. Les retombées économiques, sociales et touristiques du rayonnement international des arts
3. Concevoir des créations pour l'exportation



CONSEIL  
DES RELATIONS  
INTERNATIONALES  
DE MONTRÉAL

### Série Culture

Déjeuner-causerie  
présenté par:

### caisse de laculture

Desjardins

### Avec l'appui de:

Bell

Desjardins

Hydro Québec

BOMBARDIER

SNC-LAVALIN

CONSEIL  
DES ARTS  
DE MONTRÉAL

canal  
SAVOIR

LE DEVOIR

INSCRIVEZ-VOUS • CORIM.QC.CA • 514 340-9622

# ACTUALITÉS

AVIATION

## Débat sur le retour des petites lames dans les cabines

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le ministre fédéral des Transports, Marc Garneau, affirme que la religion ou les accommodements raisonnables ne sont pour rien dans la décision du Canada de désormais accepter à bord des avions des petites lames en tout genre, y compris des kirpans sikhs.

Le 6 novembre dernier, Transports Canada a annoncé qu'il modifierait la liste des objets proscriés à bord des aéronefs pour y ajouter les quantités supérieures à 350 millilitres de poudre pour bébé, de sels de bain ou encore de sable. Mais Transports Canada retire de la liste les lames de six centimètres ou moins — « de la taille approximative d'un gros trombone », dit le ministre. Les changements entreront en vigueur lundi prochain. Le Bloc québécois s'interroge sur cette décision.

« Cela fait en sorte que les couteaux de cérémonie, comme les kirpans, vont maintenant être permis. Cette exception est faite sur mesure pour faire plaisir à des groupes religieux qui ont tout de suite applaudi la décision », a lancé à la Chambre des communes lundi le député Xavier Barsalou-Duval. Il a aussi demandé au ministre si « pour lui, l'édit religieux est plus important que la sécurité des passagers ».



« Ce n'est pas quelque chose qui va représenter une menace, pour le terrorisme ou la prise de contrôle d'un avion »

Marc Garneau

Le ministre Garneau a répliqué que cette décision était « pour se mettre en harmonie avec les normes internationales ». Selon lui, la religion n'y est pour rien. « La règle n'a rien à voir avec ça [le kirpan], a-t-il ajouté aux journalistes tout en admettant ne pas savoir si une demande avait été faite par une quelconque communauté.

Vérification faite, les normes européennes permettent depuis plusieurs années le transport de lames de six centimètres ou moins à bord d'avions. Les États-Unis devaient emboîter le pas en 2013, mais à quelques jours de l'entrée en vigueur du changement, Washington a fait volte-face. Les lames sont toujours interdites à bord des appareils en partance ou à destination des États-Unis.

« Ce n'est pas quelque chose qui va représenter une menace, pour le terrorisme ou la prise de contrôle d'un avion », a déclaré le ministre Garneau. Il a souligné qu'en première classe déjà, les passagers reçoivent avec leur repas un couteau dont « les lames sont pas mal grosses ».

Selon le député bloquiste Louis Plamondon, l'argumentaire de l'harmonisation ne tient pas la route. « On vit en Amérique du Nord et aux États-Unis, c'est interdit. [...] Nous sommes-nous toujours harmonisés avec les autres pays dans tous les domaines? Non. On a nos propres règles de sécurité, et ça fonctionne très bien. »

M. Plamondon s'est montré prudent au sujet des motifs à l'origine du changement. « Je m'interroge beaucoup sur les accommodements religieux et la fameuse Charte des droits. » Il n'a pas voulu établir de lien avec la présence de quatre ministres sikhs (dont deux portant le kirpan) au cabinet de Justin Trudeau, mais il a noté que les sikhs forment « la seule communauté qui a un attachement spirituel à ça [un couteau] ». Les sikhs pratiquants doivent porter cinq symboles, dont le turban et le couteau symbolique.

Depuis 2014, le port du kirpan est autorisé dans toutes les ambassades canadiennes à l'étranger, du moment qu'il est placé dans un fourreau et porté en bandoulière sous les vêtements. La personne doit démontrer une croyance sincère en portant les quatre autres symboles du sikhisme. Le kirpan est autorisé à la Chambre des communes et à la Cour suprême du Canada, mais pas à l'Assemblée nationale, interdit qui fait d'ailleurs l'objet d'une contestation judiciaire en Cour d'appel.

La World Sikh Organization of Canada (WSOC) se réjouit du changement apporté et prétend avoir effectué en début d'année des démarches auprès de Transports Canada pour que le Canada adopte les normes internationales en matière de lames.

Le député libéral Randeep Sarai a déclaré qu'il « n'y a jamais eu un seul incident impliquant un kirpan [à bord d'un avion] dans le monde ». La règle rendra les voyages en avion plus faciles pour un grand nombre de sikhs comme lui. « Il n'y a pas de longueur standard de kirpan. Il y a de petits kirpans, de grands kirpans, des moyens kirpans. [Six centimètres], c'est la taille qu'un sikh moyen porterait. »

Le Devoir

La chronique de Michel David fait relâche aujourd'hui



## L'obésité guette les tout-petits

Les enfants de 3 à 5 ans manquent d'exercice et sont trop accaparés par les écrans

JESSICA NADEAU

Les tiers des enfants de 3 à 5 ans fait de l'embonpoint ou est à risque d'en faire, une nouvelle donnée qui préoccupe grandement l'Observatoire des tout-petits, qui a compilé ces chiffres, de même que les autorités de santé publique.

« La question de l'obésité et de l'activité physique chez les tout-petits constitue une préoccupation importante », écrit l'Observatoire des tout-petits dans son portrait 2017 publié mardi. Le document précise qu'en 2012-2015, un enfant de 36 à 60 mois sur trois était « à risque d'embonpoint, faisait de l'embonpoint ou était obèse ». Cela représente environ 58 000 enfants au Québec.

C'est la première fois que l'on s'intéresse à l'obésité chez les enfants de cet âge. L'Observatoire des tout-petits, un nouvel organisme financé par la Fondation Lucie et André Chagnon, est allé puiser dans les données de l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé de Statistique Canada pour extraire les données spécifiques aux 3 à 5 ans.

« Quand on regarde la statistique pour les enfants plus vieux, on est dans le même ordre de grandeur, alors ce n'est pas vraiment surprenant de retrouver ces chiffres-là chez les tout-petits. Par contre, ça démontre que les problématiques sont déjà bien installées dès la petite enfance », explique Catherine Déa, médecin-conseil en développement des enfants et des jeunes à la direction régionale de la santé publique de Montréal.

« C'est un chiffre qui nous préoccupe, parce qu'on sait que les enfants qui souffrent d'embonpoint ou d'obésité pendant la petite enfance sont souvent ceux qui vont souffrir d'embonpoint au primaire et aussi à l'âge adulte, ajoute

M<sup>me</sup> Déa. Par contre, la bonne nouvelle, c'est qu'il s'agit d'une période où les stratégies mises en place pour favoriser de saines habitudes de vie sont plus efficaces. »

Causes

Le portrait de l'Observatoire s'intéresse à une multitude d'indicateurs, et pas seulement à l'obésité. On ne s'est donc pas penché spécifiquement sur les causes de l'obésité infantile, explique la directrice Fanny Dagenais. « L'idée, c'est d'identifier les lumières rouges pour revenir en profondeur sur certains éléments préoccupants dans un futur dossier thématique. Mais on sait tout de même qu'il y a une composante génétique à l'embonpoint; les tout-petits dont les parents font de l'embonpoint ont plus de risques d'en faire également. Il y a aussi une composante importante sur le plan des saines habitudes de vie de la famille, même si le portrait ne permet pas de déterminer les causes précises à ce stade-ci. »

Les chercheurs n'ont pas été en mesure d'obtenir des données sur l'alimentation des tout-petits, mais ils se sont penchés sur l'activité physique et le temps passé devant un écran, deux facteurs liés à l'obésité des tout-petits.

« Selon les directives canadiennes en matière d'activité physique, les enfants de 3 à 4 ans devraient faire au moins 180 minutes d'activité physique, peu importe l'intensité, réparties au cours de la journée », rappelle-t-on dans le portrait de l'Observatoire des tout-petits. Or, les tiers des enfants de 3 à 5 ans ne respectent pas ces recommandations.

Écrans

Les données sont encore plus inquiétantes

lorsque l'on s'attarde au temps passé devant un écran. Pour les enfants de moins de 5 ans, il ne faudrait pas dépasser une heure par jour, tous écrans confondus (télévision, tablette, téléphone), notent les experts. Or, « en 2012-2015, environ les trois quarts des enfants de 3 à 5 ans ne respectaient pas cette directive », constate l'Observatoire des tout-petits.

« De plus en plus, les écrans font partie de notre vie, c'est un phénomène en augmentation et c'est l'une des hypothèses pour expliquer le fait qu'un tout-petit sur trois fait de l'embonpoint », précise la médecin-conseil de la santé publique, Catherine Déa.

Les auteurs de la toute nouvelle « Directive canadienne en matière de mouvement sur 24 heures » s'intéressent eux aussi à la petite enfance. La recommandation en matière de temps passé devant un écran reste la même, soit moins d'une heure par jour, mais s'inscrit désormais dans une « approche intégrée » qui tient également compte, comme pour les plus grands, de l'activité physique, des comportements sédentaires et du sommeil, explique Pierre Morin, directeur des opérations au Québec pour PartipACTION qui a participé à la rédaction de la nouvelle directive.

« Une heure par jour d'écran, déjà ça m'apparaît beaucoup, c'est pour ça qu'on a beaucoup hésité à savoir si on l'interdisait ou pas pour les petits de cet âge. Mais on est quand même conscients que, des fois, c'est une solution facilitante pour les parents de mettre la Pat'Patrouille pour faire le repas en paix. On est en 2017 et les écrans, c'est une réalité qui s'impose. Mais il faut mettre une limite. »

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le champ de pratique des infirmières praticiennes spécialisées a été étendu, mais elles estiment qu'il y a encore du chemin à faire.

## Les « super infirmières » gagnent en autonomie

Une entente est intervenue entre le Collège des médecins et l'Ordre des infirmières

MARIE-LISE ROUSSEAU

Les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) ont été entendues : elles auront davantage d'autonomie à compter de 2018. Un nouveau règlement a été conclu entre le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) pour encadrer leur pratique. Rendue publique lundi, cette entente doit permettre de mieux répondre aux besoins croissants des patients.

Celles qu'on surnomme « super infirmières » pourront bientôt amorcer des traitements pour six problèmes de santé chronique, soit le diabète, l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, l'asthme, les maladies pulmonaires obstructives chroniques et l'hypothyroïdie.

Concrètement, cela leur permettra de conseiller les patients et, lorsque nécessaire, de leur prescrire des médicaments avant que ceux-ci ne consultent un médecin. Les infirmières ne pourront toutefois pas établir de diagnostic.

Le travail des IPS, actuellement réparti entre les soins de première ligne et certaines spécialités, s'étendra désormais dans trois grands champs : les soins aux adultes, la pédiatrie et la santé mentale. Elles pourront également pratiquer en CHSLD et en Centre jeunesse.

Autre gain pour les IPS, elles n'auront plus à se limiter à une liste de médicaments préétablie

lorsque viendra le temps de faire des prescriptions, comme c'est le cas actuellement.

Réactions positives

Les gains sont « significatifs », mais il y a « encore du travail à faire », soutient la présidente de l'Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec, Christine Laliberté. Selon elle, le nouveau règlement ne comble pas le retard accusé au Québec dans la pratique des « super infirmières ». Les IPS de la province ont le champ d'intervention le plus limité au pays, déplore-t-elle.

« On célèbre la victoire, mais on va continuer à travailler, parce qu'on sait qu'on peut offrir plus à la population », a-t-elle dit au Devoir.

L'OIIQ est de son côté satisfait du règlement. « C'est un gain majeur [pour les IPS], ça va donner un meilleur accès [aux soins] à la population, notamment en évitant la double consultation », s'est réjouie sa présidente, Lucie Tremblay.

Cette dernière affirme que la « très grande majorité » des revendications de l'OIIQ a été approuvée.

Elle aurait toutefois souhaité que les IPS puissent établir des diagnostics. « Néanmoins, le fait de pouvoir initier les traitements pour les maladies chroniques est un gain majeur », soutient-elle, soulignant que la moitié de la population du Québec vit avec ce type de problème de santé.

M<sup>me</sup> Tremblay compte sur un comité de suivi

qui doit être mis en place après l'entrée en vigueur du règlement pour émettre des recommandations en ce sens à l'avenir. Des IPS siègeront à ce comité.

Pour sa part, le Collège des médecins atteste que l'entente donnera plus d'initiative et de liberté aux IPS, en plus d'améliorer la qualité des soins. « Ça fait longtemps que ce dossier évolue, on avait beaucoup de pression pour que ça aboutisse », rappelle son président, Charles Bernard.

Le Regroupement provincial des comités des usagers s'est quant à lui dit « très heureux » de ce règlement. Selon son président, Pierre Blain, il permet de « commencer à combler le retard » du Québec dans ce domaine.

Il y a actuellement 413 IPS dans la province. Le gouvernement s'est engagé à en intégrer 2000 dans le réseau de la santé d'ici 2024-2025. Des formations universitaires ont d'ailleurs débuté en septembre à cet effet, a confirmé M<sup>me</sup> Tremblay.

Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, souhaite prendre connaissance de l'entente avant de réagir. « Toutefois, à première vue, nous voyons cela très positivement », a écrit son attachée de presse, Catherine W. Audet, au Devoir.

Le règlement doit être approuvé par le Conseil des ministres avant d'entrer en vigueur. Cela devrait se faire au début de 2018.

Le Devoir



## ACTUALITÉS

## PROCÈS

## Les deux Montréalais accusés de terrorisme choisissent de ne pas témoigner

AMÉLI PINEDA

Sabrina Djermane et El Mahdi Jamali, les deux jeunes Montréalais accusés de terrorisme, ont choisi de ne pas présenter de défense à leur procès.

Le couple, qui est notamment accusé d'avoir voulu quitter le Canada pour aller en Syrie, ne donnera donc pas sa version des faits.

Djermane, les cheveux attachés, portant un pull rose avec de la dentelle noire, et Jamali, en chandail blanc, barbe et cheveux bien taillés, sont restés impassibles dans le box des accusés, lorsque leurs avocats respectifs en ont fait l'annonce lundi.

Le juge Marc David avait indiqué aux membres de jury, au début du procès, que ce n'est pas aux accusés de prouver leur innocence, mais bien à la poursuite de démontrer hors de tout doute leur culpabilité.

Jusqu'à présent, une trentaine de témoins ont été entendus, dont plusieurs policiers et experts en informatique. Aucun membre de la famille du couple n'a témoigné.

## Retrait d'une accusation

Le juge David a annoncé au jury le retrait du troisième chef d'accusation, soit « d'avoir facilité un acte terroriste ».

Il n'a cependant pas donné de détails sur les raisons de l'abandon de l'accusation. Il a précisé avoir été saisi de deux requêtes des avocats au dossier dans les derniers jours.

« Le groupe Etat islamique, un couple de jeunes adultes qui veulent quitter le Canada pour aller en Syrie rejoindre ce groupe terroriste et la découverte d'une recette pour faire une bombe avec une partie des ingrédients, voilà en une phrase ce que représente notre dossier », avait résumé la procureure fédérale, M<sup>e</sup> Lyne Décarie, lors de son exposé d'ouverture, en septembre dernier.

Les deux anciens étudiants du collège de Maisonneuve font désormais face à trois accusations, dont celle d'avoir été en possession d'une substance explosive dans un but criminel ainsi que d'avoir commis un acte au profit ou sous la direction d'un groupe terroriste.

## Le juge David a annoncé au jury le retrait du troisième chef d'accusation

Le juge David a annoncé au jury le retrait du troisième chef d'accusation, soit « d'avoir facilité un acte terroriste ».

Il n'a cependant pas donné de détails sur les raisons de l'abandon de l'accusation. Il a précisé avoir été saisi de deux requêtes des avocats au dossier dans les derniers jours.

« Le groupe Etat islamique, un couple de jeunes adultes qui veulent quitter le Canada pour aller en Syrie rejoindre ce groupe terroriste et la découverte d'une recette pour faire une bombe avec une partie des ingrédients, voilà en une phrase ce que représente notre dossier », avait résumé la procureure fédérale, M<sup>e</sup> Lyne Décarie, lors de son exposé d'ouverture, en septembre dernier.

## Une jurée en moins

La journée de lundi s'est conclue avec l'exemption de la jurée numéro 3, qui, pour des raisons personnelles, a demandé au juge David de pouvoir se retirer.

Les plaidoiries, une des dernières étapes avant la délibération du jury, commenceront le 4 décembre. Le jury devra ensuite délibérer dans le but de rendre un verdict avant les Fêtes.

Rappelons que l'intérêt des policiers pour le couple Djermane-Jamali a été suscité par un appel d'une « source anonyme » inquiète du comportement des amoureux, le 10 avril 2015.

Durant le procès, il a été possible d'apprendre que cette source était une des sœurs de l'accusée. Elle s'inquiétait notamment de l'affichage du drapeau du groupe EI sur la page Facebook du jeune homme.

Dans l'appartement que louait le couple sur la rue Aird dans le quartier Hochelaga, les policiers auraient trouvé une recette pour fabriquer une bombe, écrite par M. Jamali.

Le Devoir



ERIC GREGORY ASSOCIATED PRESS

Fondatrice du mouvement d'opposition au passage du pipeline Keystone XL au Nebraska, Jane Kleeb s'est réjouie lundi d'une « demi-victoire » après la décision de la régie des services publics du Nebraska d'imposer un nouveau tracé.

## ENVIRONNEMENT

## Keystone XL: le Nebraska impose un nouveau tracé à TransCanada

ALEXANDRE SHIELDS

Victoire en demi-teinte pour TransCanada. L'Etat du Nebraska a donné lundi le feu vert pour la construction d'un tronçon crucial du pipeline Keystone XL, ce qui lève en théorie le dernier obstacle réglementaire. Le gouvernement Trudeau a d'ailleurs salué cette décision. Mais la pétrolière albertaine se voit imposer un nouveau tracé, ce qui soulève des questions sur la suite du projet.

Dans une décision partagée, la régie des services publics du Nebraska a approuvé le tronçon de pipeline qui doit traverser cet Etat. Cela signifie que TransCanada a désormais toutes les autorisations nécessaires pour construire Keystone XL, qui doit permettre d'exporter chaque jour 830 000 barils de pétrole des sables bitumineux vers le sud des États-Unis.

L'une des commissaires qui ont voté contre l'approbation, Crystal Rhoades, a toutefois mis en doute les gains économiques attendus de la construction de Keystone XL. TransCanada « n'a pas fourni assez de preuves pour justifier l'impact économique attendu de ce projet pour le Nebraska », a-t-elle fait valoir.

## Nouveau tracé

Qui plus est, les cinq commissaires ont rejeté le tracé

que favorisait l'entreprise et qui avait déjà fait l'objet d'une évaluation de la part du gouvernement fédéral américain. Ils ont plutôt décidé d'imposer un second tracé, ce qui modifie considérablement les plans de TransCanada. L'entreprise devra notamment obtenir de nouvelles autorisations de propriétaires terriens.

La pétrolière a d'ailleurs réagi avec prudence à la décision du Nebraska.

« Nous allons étudier avec at-

**Le pipeline de TransCanada est le troisième projet soutenu par les libéraux fédéraux depuis leur élection en 2015**

tention la décision et évaluer ses impacts sur les coûts et le calendrier du projet », a simplement indiqué son président et chef de la direction, Russ Girling, dans un bref communiqué. Il n'a pas précisé d'échéancier pour une décision dans ce dossier, mis de l'avant pour la première fois en 2008.

## Réaction à Ottawa

Le gouvernement de Justin Trudeau a davantage manifesté sa joie lundi. « Notre gouvernement a toujours appuyé le projet Keystone XL, a rappelé le ministre des Ressources naturelles, Jim Carr.

Cet oléoduc créera des milliers de bons emplois pour les Canadiens à l'étape de la construction, surtout en Alberta, tout en renforçant l'industrie canadienne de la mise en valeur des ressources dans son ensemble. »

Le pipeline de TransCanada est le troisième projet soutenu par les libéraux fédéraux depuis leur élection en 2015. Ce nouveau pipeline signifie que les pétrolières actives en Alberta pourront bénéficier d'une plus grande capacité d'écouler leur production croissante sur les marchés.

La capacité combinée de Keystone XL, de Trans Mountain et de la nouvelle Ligne 3 permettra d'exporter quotidiennement 2,48 millions de barils de pétrole des sables bitumineux, soit 905 millions de barils par année.

## Opposition

Les groupes environnementaux et plusieurs communautés autochtones s'opposent fermement à la construction du nouveau pipeline de TransCanada. Certains prédisaient d'ailleurs déjà lundi que des actions judiciaires seraient lancées pour tenter de bloquer sa construction.

« Considérant le déversement de vendredi dernier et le fait que Keystone XL pose d'importants risques, l'opposition contre ce projet continuera à s'intensifier et TransCanada fera face à des recours légaux et à de la résistance sur le terrain et au sein des banques », a prédit le porte-parole de Greenpeace, Patrick Bonin.

Il est vrai que la décision d'approbation survient quelques jours après le déversement de près de 800 000 litres de pétrole brut provoqué par un bris du pipeline Keystone, de TransCanada, au Dakota du Sud.

Selon ce que prévoit la législation du Nebraska, la régie des services publics ne pouvait cependant pas se prononcer sur la sécurité des pipelines ni sur les risques de déversements.

Le changement de tracé imposé par l'Etat pourrait néanmoins compliquer sérieusement les choses pour la pétrolière, selon M. Bonin.

Après tout, ce tracé n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale, contrairement à celui privilégié par TransCanada. Et certains propriétaires terriens ont appris lundi que le pipeline passerait chez eux, ce qui suscite déjà des questions.

Le Devoir

## PROPOS CONTROVERSÉS

## Procès d'un chauffeur de taxi: le juge Braun se récuse

AMÉLI PINEDA

Le juge Jean-Paul Braun, dont les propos tenus lors d'un procès pour agression sexuelle avaient soulevé un tollé, s'est retiré du dossier.

« Le tribunal se dessaisit de la cause », a indiqué le juge Braun, dans un document déposé au dossier lundi, alors que devaient se tenir les plaidoiries sur la peine.

Le juge Braun est visé par une enquête du Conseil de la magistrature après que *Le Journal de Montréal* a révélé des déclarations controversées qu'il a faites lors du procès de Carlo Figaro. Le chauffeur de taxi, âgé de 49 ans, a été reconnu coupable d'agression sexuelle sur une adolescente de 17 ans.

« On peut le dire qu'elle a un joli visage, hein? », avait-il lancé lors d'une audience au mois de mai dernier.

A cette occasion, le juge a également laissé entendre que le consentement n'était pas nécessaire lors de tous les gestes caractéristiques sexuels.

« Il y a un consentement pour embrasser quelqu'un et un consentement pour mettre, comme on le dit, la main au panier », a-t-il ajouté.

## Plainte de la ministre

C'est la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, qui a porté plainte contre le juge Braun. En vertu de la Loi sur les tribunaux judiciaires, le Conseil a l'obligation de déclencher une enquête lorsqu'une plainte est formulée par la ministre de la Justice.

La procureure de la Couronne, M<sup>e</sup> Amélie Rivard, a indiqué que la victime, dont l'identité est protégée, est grandement affectée par la médiatisation de l'affaire.

« Elle est au courant du processus, mais elle préfère rester à l'écart », a-t-elle expliqué.

Le dossier a été reporté au 14 décembre. La juge Lori Renée Weitzman a indiqué qu'elle prendrait la relève pour la suite du dossier.

Le Devoir

« On peut le dire qu'elle a un joli visage, hein? »

Le juge Jean-Paul Braun

## MEURTRE DANS UN MAXI

## Randy Tshilumba interjette appel

AMÉLI PINEDA

Randy Tshilumba, qui a été reconnu coupable du meurtre prémédité de Clémence Beaulieu-Patry dans un supermarché Maxi à Montréal, porte le verdict en appel.

Condamné à la prison à vie, l'homme de 21 ans souhaite faire invalider la sentence prononcée par la juge Hélène Di Salvo. Il demande à être déclaré non criminellement responsable pour cause de troubles mentaux.

« Le jury a-t-il rendu un verdict déraisonnable, notamment en raison des conclusions non contredites et énoncées par deux experts en psychiatrie légale quant à l'état mental de l'appelant au moment des événements? », soulève son avocate, M<sup>e</sup> Julie Giroux, dans son avis d'appel.

Le 10 avril 2016, M. Tshilumba s'est rendu, muni d'un couteau, au supermarché Maxi où travaillait Clémence Beaulieu-Patry.

La jeune femme a été poignardée à 14 reprises alors

qu'elle pliait des vêtements dans la section de vêtements pour enfants de l'épicerie. M. Tshilumba avait pris la fuite et s'était réfugié pendant des heures dans les toilettes d'un café Tim Hortons, près du lieu du crime.

Durant le procès, la défense a plaidé le fait que M. Tshilumba était plongé dans un délire lorsqu'il a tué Clémence Beaulieu-Patry et qu'il était incapable de distinguer le bien

du mal. La Couronne avait toutefois réussi à convaincre le jury, qu'au contraire, M. Tshilumba était non seulement conscient du geste qu'il commettait, mais qu'il l'avait même planifié. Avant le drame, M. Tshilumba s'était rendu à trois reprises au supermarché. Le soir du meurtre, il avait des vêtements de rechange dans son sac à dos.

Le Devoir



## Congédié?

Voyez  
**François Gendron**  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## Sudoku

par Fabien Savary

		8		6		1		
	7		9			4		3
		9			8			
7		1	3	2				
				6				
9	2					5		
					3			7
		6						
1						2		6 9

Niveau de difficulté : DIFFICILE

3761

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

## Solution du dernier numéro

8	1	6	5	2	9	3	4	7
2	9	5	3	7	4	8	1	6
4	7	3	8	1	6	9	5	2
6	8	1	7	9	3	5	2	4
7	4	2	6	8	5	1	9	3
5	3	9	2	4	1	6	7	8
1	5	8	4	3	7	2	6	9
3	6	7	9	5	2	4	8	1
9	2	4	1	6	8	7	3	5

3760

## SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary  
En exclusivité sur le site des Mordus  
[www.les-mordus.com](http://www.les-mordus.com)

## ÉDITORIAL

## ÉTHIQUE LIBÉRALE

## Le fardeau Morneau

Le ministre des Finances, Bill Morneau, est toujours hanté par sa décision prise il y a deux ans de ne pas se départir de ses actions dans la firme familiale Morneau Shepell et de ne pas mettre sur pied une fiducie sans droit de regard pour gérer le reste de ses avoirs. Ce choix, inspiré par la commissaire à l'éthique Mary Dawson, a mis en relief les lacunes de la loi, ébranlé la crédibilité de la commissaire actuelle et affaibli le ministre.

**B**ill Morneau pensait avoir calmé la tempête il y a un mois en annonçant la vente de ses actions, la remise du produit de cette vente à des organismes de charité et la création d'une fiducie sans droit de regard pour gérer le reste de ses actifs.

Le hic est que, durant ces deux années pendant lesquelles il n'avait pas de fiducie sans droit de regard, M. Morneau a pris des décisions touchant les finances du pays. Sachant dorénavant qu'il avait indirectement le contrôle de ses actifs durant cette période, ses choix et les conseils de la commissaire ne peuvent plus être évalués de la même manière. Et voilà pourquoi un projet de loi obscur met maintenant M. Morneau et M<sup>me</sup> Dawson sur la sellette.

Le projet C-27 touche la gestion des fonds de pension privés, une des spécialités de Morneau Shepell. L'opposition, le NPD au premier chef, soutient que l'ancienne entreprise de M. Morneau profiterait de ce projet de loi présenté par le ministre des Finances alors qu'il détenait toujours des actions de ladite compagnie. Néo-démocrates et conservateurs ont demandé à M<sup>me</sup> Dawson d'examiner la question afin de déterminer si le ministre s'est mis en position de conflits d'intérêts. Le 10 novembre dernier, on apprenait qu'elle acceptait d'entreprendre un examen en vertu de la loi.

Pourquoi ne pas l'avoir fait avant? Parce que M<sup>me</sup> Dawson n'a jamais, en dix ans, pris l'initiative de vérifier si un ministre tenu de se récuser pour éviter un conflit d'intérêts l'avait fait. Il fallait une plainte.

Mais voilà que ce lundi, le *Globe and Mail* révélait que M<sup>me</sup> Dawson avait été alertée dès le 18 septembre par un groupe représentant les retraités de Postes Canada. Elle a pourtant attendu une plainte d'un parlementaire pour agir. M. Morneau, de son côté, rappelle que la loi n'exige pas qu'un ministre se récuse si une loi est de portée générale, ce qui serait le cas de C-27.

Tout cet imbroglio aurait été évité si M<sup>me</sup> Dawson avait insisté auprès de M. Morneau pour qu'il se défasse de ses actions dès sa nomination. La loi ne l'exige pas à cause d'une échappatoire que la commissaire demande de corriger depuis des années, mais rien ne lui interdisait de conseiller au ministre d'en faire plus. Et surtout et avant tout, rien n'interdisait au ministre de faire preuve de jugement.

♦ ♦ ♦

Comme s'en inquiètent plusieurs libéraux en privé, cette affaire porte ombrage au message économique du gouvernement. Ce qui devrait, en soi, inciter le premier ministre Justin Trudeau à inviter son ministre à se retirer ou à occuper un autre poste en attendant que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

M. Trudeau devrait toutefois faire davantage pour démontrer que le compas éthique de son gouvernement n'est pas dangereusement englué. Il doit modifier la loi pour mettre fin à l'échappatoire qui permet aux ministres le contrôle indirect d'actifs. Il doit aussi cesser de tergiverser et laisser le champ libre à la nomination rapide d'un nouveau commissaire à l'éthique. M<sup>me</sup> Dawson est en est à la troisième prolongation de six mois de son mandat alors que rien ne justifiait le dernier renouvellement.

On le sait parce que Démocratie sous surveillance conteste cette décision devant la Cour fédérale. Dans une déclaration sous serment produite tout récemment, le gouvernement écrit que le processus de sélection amorcé en mai 2016 « n'a pas donné un bassin suffisant de candidats qualifiés », ce qui a poussé le gouvernement à relancer l'exercice en avril 2017. Il y avait donc des candidats qualifiés. A-t-on vraiment tout retardé parce qu'il n'y en avait pas assez? Ou n'est-ce pas parce que ce n'était pas ceux souhaités? La question se pose.

Pour dissiper les doutes, le gouvernement doit s'engager à ne pas choisir son juge, le premier ministre faisant lui-même l'objet d'une enquête, et à confier la sélection d'une liste de candidats à un comité indépendant qui la soumettra ensuite à tous les partis aux Communes afin d'obtenir leur approbation. Le commissaire est un fonctionnaire du Parlement, pas du gouvernement.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS!

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



Luc Ferrandez,  
 responsable  
 des parcs et de  
 l'environnement



MANON  
 CORNELLIER

## L E T T R E S

## La banalisation du cannabis à outrance

Ainsi, le gouvernement du Québec propose que les consommateurs de marijuana puissent griller un petit joint dans les espaces publics, tout comme les fumeurs de tabac, une justification plus que discutable et peut-être mûre par un nivellement par le bas qu'on pourrait facilement croire électoraliste.

Pauvre M<sup>me</sup> Lucie Charlebois, cette ministre déléguée à la Santé « dite » publique qui pilote le projet de loi. Pourtant, un autre Charlebois nettement plus célèbre, Robert, nous avait bien dit il y a 44 ans: «Entre deux joints, tu pourrais faire quelque chose...» Imaginez un peu l'effet de cette boucane secondaire par un bel après-midi d'été auprès d'enfants dans le Vieux-Port ou à la place des Festivals, ou encore de moins jeunes avec des problèmes respiratoires ou cardiaques. Les lieux festifs de rassemblement deviendront ainsi à proscrire pour les plus vulnérables au nom d'une sacro-sainte liberté d'intoxication.

Au moment où l'on commence à entrevoir, après quelques décennies, l'effet des perturbateurs endocriniens (substances chimiques issues de notre environnement de produits industriels) sur le développement cérébral du fœtus, donc sur la santé mentale et le quotient intellectuel, on se

retrouve maintenant avec un nouvel intrant promis à une diffusion plus que permissive. La communauté médicale et scientifique est prise de court avec des conséquences irréparables qui ne seront compilées que dans plusieurs années. On fera alors les constats d'usage et le bilan des dommages.

A l'heure des *selfies* de nos politiciens et des exécutions publiques instantanées propulsées par les médias traditionnels en compétition avec les médias sociaux, on assiste ainsi à la montée d'une culture de l'insignifiance.

Sans véritables signifiants, perdus dans cet univers de méritocratie par l'image, on tombe inévitablement en rupture avec le réel. Mais cela n'est pas grave, car le monde est *stone*... et de ce fait irresponsable dans une totale impunité systémique!

Yves Chartier,  
 Saint-Eustache, le 17 novembre 2017

## Pourquoi il faut enseigner la philosophie aux jeunes

Je salue bien bas la vision et la sagesse de la commission Parent qui a institué les cours de philosophie obligatoires dans cette belle institution qu'est le cégep. Cet apprentissage, dont on appréciait la valeur dans la société québécoise en ébullition des années 60, est peut-être encore plus

pertinent de nos jours. En effet, la réflexion philosophique chez les jeunes est d'autant plus d'actualité lorsqu'on lit — dans la même édition du *Devoir* du 18 novembre — qu'une grande partie des emplois qu'occuperont un jour nos jeunes n'existent pas encore. Comment, dans un contexte aussi incertain, peut-on encore justifier une vision utilitaire de l'éducation arrimée aux besoins à court terme? La meilleure façon de préparer nos jeunes à la société de demain n'est-elle pas plutôt de les équiper avec les outils de réflexion et de connaissance de soi qui les aideront à faire face à l'incertitude et soutiendront leurs choix?

Bravo aux professeurs de philosophie; votre contribution n'a jamais été aussi importante.

Dominique Blain  
 Chelsea, le 19 novembre 2017

## L'État dans les potagers?

Dans sa loi sur le cannabis, le gouvernement Couillard indique que la culture personnelle de quatre plants ne peut être autorisée, car elle serait difficilement contrôlable. Les partis d'opposition sont tous d'accord, y compris Québec solidaire. Aux prochaines élections, je chercherai des candidats qui peuvent compter jusqu'à 4. Mes exigences sont très basses.

Serge Granger  
 Sherbrooke, le 17 novembre 2017

## LIBRE OPINION

## Un siècle de syndicalisme noir à Montréal

STEVEN HIGH

Professeur au Département d'histoire de l'Université Concordia et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire orale

Si le Québec n'a jamais eu de système de pancartes « réservé aux Blancs » comme celui qui avait cours dans le sud des États-Unis durant la période Jim Crow, il a néanmoins connu l'esclavagisme et le racisme généralisé.

Pendant une bonne partie du XX<sup>e</sup> siècle, les Montréalais noirs ne savaient jamais s'ils seraient accueillis dans les bars, restaurants, cinémas ou magasins. Les propriétaires avaient le droit de servir qui ils voulaient.

C'est ainsi qu'en 1936, le résident de Verdun Fred Christie a éprouvé la vexation de se faire refuser le service dans un bar du Forum. Des années plus tard, durant l'Expo 67, des touristes noirs se sont vu refuser l'hébergement à l'hôtel. Les Noirs subissaient également de la discrimination au travail. Seules quelques rares usines les engageaient avant la Seconde Guerre mondiale.

Jusqu'aux années 1950, la plupart des hommes noirs de la ville travaillaient pour les compagnies de chemin de fer comme préposés aux voitures-lits ou porteurs, ainsi qu'à certains postes des voitures-restaurants. Seuls des hommes noirs étaient embauchés pour ces emplois. La communauté historique des Noirs anglophones de Montréal s'est donc installée dans ce qui constitue aujourd'hui la Petite-Bourgogne, vu la grande

proximité du secteur de la gare Windsor et de l'ancienne gare Bonaventure.

La tâche des employés des voitures-lits était difficile. Les porteurs étaient tenus à la plus grande courtoisie, malgré le racisme qu'ils essayaient. Ils étaient donc à la merci des plaintes du public.

## Prise de conscience

Si les cheminots noirs occupaient les emplois les moins bien rémunérés dans les compagnies de chemin de fer, ils jouissaient en revanche d'un statut social élevé au sein de leur communauté. Souvent très instruits, ces hommes avaient en outre beaucoup voyagé. Leur mobilité offrait des avantages et contribuait à une prise de conscience politique des problèmes auxquels les Noirs faisaient face en Amérique du Nord.

Des préposés aux voitures-lits et leurs femmes ont participé à la fondation de presque toutes les institutions de la communauté noire à Montréal avant 1950. Par exemple, le Colored Women's Club a été créé en 1902 par quinze femmes d'employés des voitures-lits. La section locale de l'Universal Negro Improvement Association, établie en 1919, a également été formée par des porteurs. Saviez-vous que Louise Langdon, mère de Malcom X, a déjà milité dans cette association?

La Union United Church et le Centre communautaire des Noirs, établis respectivement en 1907 et en 1927, entretenaient eux aussi des liens étroits avec les porteurs. Et même le père du légendaire pianiste de jazz Oscar

Peterson exerçait ce métier.

Au début, les bagagistes noirs ne reçoivent aucune aide de la part des syndicats en place. Au contraire, les syndicats ferroviaires blancs refusent d'admettre les Noirs comme membres. La suprématie de la race blanche est la norme à l'époque. En réaction à ce phénomène, en 1917, il y a 100 ans, les porteurs noirs fondent leur propre syndicat — l'Order of Sleeping Car Porters. Il s'agit du premier grand syndicat noir en Amérique du Nord.

## Longue lutte

Les syndiqués noirs se heurtent à l'opposition farouche des compagnies de chemin de fer, qui préfèrent voir leurs bagagistes travailler docilement et à bon marché. Si le syndicat parvient à s'établir dans les compagnies de chemins de fer du Grand Tronc et Canadien National, celle du Canadien Pacifique congédie expéditivement ses militants syndicaux noirs.

L'Order of Sleeping Car Porters dépose une demande d'affiliation auprès du Congrès des métiers et du travail du Canada. La demande est toutefois transmise à la Fraternité canadienne des cheminots — le syndicat de mon père — qui est alors l'autorité compétente en la matière. Ce syndicat est exclusivement canadien, chose rare à l'époque.

En outre, il classe les ouvriers par industrie et cherche donc à prendre en charge toutes les catégories de cheminots. Tout le monde, en fait, sauf les porteurs noirs. Pour accepter les porteurs, la Fraternité canadienne des cheminots doit d'abord éliminer sa clause limitant le droit d'adhésion aux hommes de race blanche. La première tentative échoue en 1918, mais un

vote ultérieur aboutit. Deux des quatre sections noires du syndicat sont établies dans la Petite-Bourgogne.

Les préposés aux voitures-lits du Canadien Pacifique se syndiquent enfin pendant la Seconde Guerre mondiale. A. Philip Randolph, future icône des droits civils et président de la Brotherhood of Sleeping Car Porters américaine — syndicat exclusivement noir fondé en 1925 —, séjourne à Montréal en juillet 1939 pour prendre la parole lors d'une grande réunion publique à l'UNIA Hall. Une campagne d'organisation syndicale fructueuse s'ensuit, et un premier contrat est obtenu en mars 1945.

Après des années de lutte, les cheminots noirs mettent enfin un terme à la ségrégation raciale à bord des trains voyageurs canadiens dans les années 1960. Rappelez-vous cette histoire la prochaine fois que vous monterez dans un train ou que vous passerez par la gare Centrale de Montréal.

Rappelez-vous  
 cette histoire  
 la prochaine  
 fois que vous  
 monterez dans  
 un train à la  
 gare Centrale  
 de Montréal

## IDÉES

MISE À JOUR DU PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

## De l'importance de se garder une marge de manœuvre

DOMINIQUE LAPOINTE

Analyse principale, Institut des finances publiques et de la démocratie à l'Université d'Ottawa

C'est ce mardi que le ministre des Finances du Québec, Carlos Leitão, présente la traditionnelle mise à jour du Plan économique du Québec. On retrouvera au menu les toutes dernières projections fiscales ainsi que diverses annonces de dépenses supplémentaires et de congés fiscaux.

Grâce à une économie qui «surperforme», le ministre devrait même annoncer sans surprise un surplus beaucoup plus grand que prévu au Budget de mars dernier: au minimum 2,5 milliards de dollars de plus! Que faire avec cet argent? Un heureux dilemme pour le gouvernement.

Evidemment, des besoins criants se font sentir dans plusieurs secteurs (santé et éducation, entre autres). De plus, tous et toutes apprécient une baisse d'impôt. Toutefois, avant de dépenser l'entièreté de ses rentrées d'argent supplémentaires, le gouvernement devrait aussi évaluer la nature cyclique des surplus actuels, ainsi que le niveau d'endettement des Québécois à long terme.

Tout d'abord, il est important de distinguer la partie du surplus actuel attribuable à la performance spectaculaire de l'économie québécoise cette année, l'aspect cyclique, de la partie du surplus qui dépend de la gestion des revenus et des dépenses dans le cours «normal» des opérations, l'aspect structurel.

La croissance économique en juillet était à son plus haut niveau depuis 2001, et le taux de chômage a atteint ce même mois son plus bas niveau depuis au moins 1976. Une partie des revenus supplémentaires qui seront déclarés mardi provient certainement d'une telle embellie. Par contre, cette cadence n'est pas susceptible d'être soutenable, entre autres en raison du vieillissement de la population, phénomène particulièrement aigu au Québec.

S'il s'avérait qu'une proportion importante du surplus actuel soit cyclique et que le gouvernement décidait de dépenser de manière permanente une telle somme, soit en baisse d'impôts ou en dépenses supplémentaires, le Québec pourrait se placer dans une position de manque



La situation du ministre des Finances, Carlos Leitão, fait peut-être l'envie de quelques-uns de ses homologues provinciaux.

à gagner structurel lorsque surviendra la prochaine récession. Et celle-ci viendra. Il faudrait alors remonter les impôts, ou compresser la croissance des dépenses... encore une fois.

## Dette publique

Ensuite, dans un climat généralement positif, il est important de ne pas oublier le poids de la dette publique. En ce qui a trait aux déficits cumulés, la dette du Québec était toujours l'an dernier la plus lourde par rapport à la taille de son économie de toutes les provinces canadiennes.

Soit, la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke estime que le maintien des politiques budgétaires actuelles permettrait au Québec de respecter ses propres engagements en matière de réduction de la dette par rapport au PIB d'ici 2025-2026. Cependant, si le gouvernement décidait de se garder

une marge de manœuvre supplémentaire en augmentant, par exemple, la provision pour éventualité de 100 millions de dollars présentement prévue dans le budget et que l'économie continuait de bien se porter, le poids de la dette du Québec diminuerait simplement plus vite que prévu. Ce ne serait pas une mauvaise chose en soi.

Soyons clairs, la situation fiscale du Québec est positive; «soutenable» à long terme selon le directeur parlementaire du budget du Canada. La situation de M. Leitão fait peut-être même l'envie de quelques-uns de ses collègues ministres des Finances provinciaux. La prudence est cependant de mise avant de dépenser des sommes importantes. Il ne faudrait pas se retrouver coincés avec un manque à gagner par la suite. Comme dans beaucoup de choses dans la vie, l'état de la conjoncture économique québécoise ne pourrait être que temporaire...

## Les villes intelligentes

PIERRE TRUDEL



Les élus municipaux entreprenant un mandat à la direction de la plupart de nos villes auront à jeter un œil attentif aux enjeux associés à l'avènement de la «ville intelligente».

La disponibilité de dispositifs connectés, de capteurs de même que des capacités informatiques dont sont dotés la plupart des véhicules engendrent des possibilités de produire, de capter et de traiter des informations. C'est cette puissance de traitement d'information que l'on cherche à mobiliser afin de mieux comprendre, de mieux «monitorer» les multiples actions et mouvements caractéristiques des espaces urbains.

La ville intelligente est souvent envisagée uniquement selon une approche technologique. Elle s'inscrit dans un discours de rupture selon lequel les défis des villes requièrent nécessairement le recours accru aux technologies. On l'apprehende aussi selon une approche managériale considérant la technologie et les données comme des facteurs de transformation de la gouvernance. La CEST relève aussi que la ville intelligente peut mettre l'accent sur le potentiel du numérique comme appui à l'amélioration des pratiques démocratiques.

La ville intelligente est souvent envisagée uniquement selon une approche technologique. Elle s'inscrit dans un discours de rupture selon lequel les défis des villes requièrent nécessairement le recours accru aux technologies. On l'apprehende aussi selon une approche managériale considérant la technologie et les données comme des facteurs de transformation de la gouvernance. La CEST relève aussi que la ville intelligente peut mettre l'accent sur le potentiel du numérique comme appui à l'amélioration des pratiques démocratiques.

Ces angles d'approche de la ville intelligente ne sont pas mutuellement exclusifs. Mais les décideurs soucieux de ne pas s'enfermer dans des gadgets ont intérêt à adopter une «posture critique face à des discours qui ne sont pas neutres». Car les technologies associées à la ville intelligente sont souvent des produits que veulent promouvoir ceux qui ont des «solutions» à vendre. Quitte à trouver après coup le problème urbain auquel devaient répondre les gadgets déployés à grands frais!

## Gouvernance de nos territoires

Les changements que la généralisation des technologies connectées promet d'induire se reflètent forcément sur le type de gouvernance de nos territoires. La ville intelligente incarne un mode de gestion intégrant des données plus nombreuses, précises et contextualisées. La CEST relève que «l'intelligence des systèmes vient [...] principalement de ces nouvelles données et de la capacité des réseaux de capteurs de prendre le pouls des environnements». Il y a là de nouveaux moyens «de suivre de plus près et en continu les événements urbains, d'en comprendre la genèse et d'y réagir en prenant des décisions dans des laps de temps compatibles avec la temporalité réelle des événements». Mais le modèle dominant de ville intelligente mise sur une centralisation accrue de l'information. Envisagées selon une approche technocratique, les technologies risquent d'aggraver l'opacité des processus décisionnels.

En revanche, la ville intelligente envisagée selon une approche reposant sur l'inclusion et la participation effective devrait engendrer plus de transparence. L'accessibilité aux données ouvertes couplée aux autres technologies numériques ouvre des possibilités nouvelles d'expression. Pour la CEST, cela peut générer de nouvelles formes de citoyenneté.

Mais encore faut-il que le déploiement des services municipaux connectés se fasse de façon transparente sous la responsabilité effective des élus. La CEST recense comme un risque sérieux posé par l'utilisation des technologies dans les villes la «privatisation des services publics qui se traduirait par une influence induite» d'entreprises sur les politiques publiques. Comme peu de villes font affaire avec une diversité de fournisseurs, elles peuvent se retrouver dépendantes d'un seul fournisseur qui pourrait être en position d'imposer ses conditions.

Enfin, la question du statut des données qui doivent être collectées, captées et analysées automatiquement pour assurer le fonctionnement de la plupart des services associés à la ville intelligente pose de réels enjeux. Mais hélas, à cet égard, la CEST ne fait que répéter que les données massives doivent être utilisées moyennant le «consentement» des individus. Pourtant, il est de plus en plus manifeste que lorsque les données sont massivement utilisées, elles ne concernent plus vraiment les individus. Réguler leur collecte et leur usage en prétendant faire consentir les individus est illusoire. Sur cet aspect, il y a un urgent besoin de penser autrement!

## Pour des débats respectant l'opinion contraire

FRANÇOIS CHARBONNEAU

Directeur de la revue Argument et professeur agrégé à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa

PATRICK MOREAU

Rédacteur en chef de la revue Argument et professeur de littérature au Collège Ahuntsic

Le débat ne se porte pas bien; c'est un constat que l'on fait communément aujourd'hui.

La faute en incombe, au choix: aux réseaux sociaux et à Internet, qui enferment chacun dans des communautés affinitaires, fractionnant l'opinion publique en autant de tribus adossées à des convictions d'autant plus inébranlables qu'elles n'ont guère l'occasion d'être remises en question; ou alors à un retour en force, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, des idéologies qui n'avaient bien sûr jamais totalement quitté la scène, mais dont on avait pu croire, à la suite de la chute du communisme, qu'elles relâcheraient quelque peu l'emprise manichéenne qu'elles exerçaient sur les esprits; peut-être aussi, tout simplement, à cette conviction d'avoir raison qui s'enracine au plus profond de la psyché individuelle et qui transforme au final la plupart de nos discussions, même argumentées, en dialogue de sourds.

## Le débat, pilier de la démocratie

Nous préférons ainsi trop souvent, à la confrontation rigoureuse des idées, l'anathème, la petite phrase assassine qui envoie l'adversaire dans les cordes, l'amalgame pervers qui disqualifie automatiquement son opinion et le contraint à adopter une position défensive, quand ce n'est pas le silence, qui s'attache à ignorer superbement le point de vue opposé, à faire un peu hypocritement comme s'il n'existait pas. Quelle que soit l'attitude privilégiée, le discours adverse n'est que rarement sérieusement discuté, pris en compte pour lui-même, n'offrant, au mieux, à travers une caricature, que matière à dérision ou à dénonciation virulente.

Et c'est dommage, car il convient de rappeler cette évidence que le débat est fondamental en démocratie, régime dans lequel l'opinion publique doit être dûment informée et instruite afin de pouvoir faire des choix éclairés, tout comme il l'est d'ailleurs dans le domaine de la réflexion et des idées, puisqu'on

ne peut éprouver la pertinence et la cohérence des hypothèses que l'on formule, comme la solidité de ses arguments, qu'en les exposant au jugement d'autrui, donc en acceptant de débattre avec lui.

Utile, le débat est donc éprouvant et difficile. Il le fut en tout temps. Mais, si la confrontation des idées est toujours délicate à mener, on peut se demander s'il n'y a pas — ainsi qu'on le suggérerait en commençant — une difficulté particulière à débattre qui serait propre à la période contemporaine. En dépit de leur tolérance hautement revendiquée à l'égard de la diversité des mœurs et des croyances, il y a en effet une propension des sociétés libérales à ne pouvoir se penser elles-mêmes que dans la perspective, évidemment utopique, d'un unanimité du Bien.

Notre monde désenchanté ayant paradoxalement sacrifié l'opinion de chacun, nous nous rebellons trop souvent à l'idée d'accorder crédit à une opinion contraire. Sans doute est-ce la raison pour laquelle nous n'osons nous aventurer au-delà des espaces familiers où l'on sait d'instinct que nous serons confortés dans notre opinion. Nous achetons telle revue pour nous faire dire ce que l'on pense déjà ou alors lisons tel

## Notre monde désenchanté ayant paradoxalement sacrifié l'opinion de chacun, nous nous rebellons trop souvent à l'idée d'accorder crédit à une opinion contraire

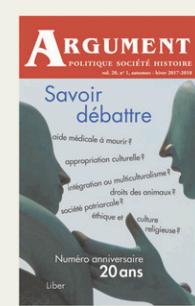
chroniqueur pour nous indigner de ce qui nous indignait déjà. Comme jadis les paroissiens acquiesçaient aux paroles prononcées en chaire par un unanime «amen», nous cliquons «j'aime» à l'unisson, avant même d'avoir lu ou visionné, sachant par avance que nous serons en accord avec le contenu partagé. Et si, par malheur, un propos ose s'écarter des consensus établis, il sera volontiers tenu pour hérétique. Le Québec — qui se rêve volontiers exemplaire — participe à l'évidence de cette tendance qui n'est guère propice au débat.

## Aspirer à mieux

Pourtant, comme toute société, la société québécoise est traversée par une diversité de visions du monde, de conceptions du bien, de philosophies politiques, de pensées, qui méritent mieux que ces confrontations où les porte-parole autorisés de camps opposés s'excommunièrent mutuellement au nom d'un Bien absolutisé, ou encore s'affrontent, mais à fleurets mou-

## DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons une version abrégée d'un texte paru dans la revue *Argument*, automne-hiver 2017-2018, volume 20, n° 1.



chetés, chacun prenant garde de demeurer dans les bornes étroites d'une bien-pensance généralisée. Cela n'aboutit qu'à des discours outrageusement unilatéraux et partisans qui ne sont destinés qu'à contribuer à la mobilisation de la piétaille militante de l'un et l'autre «camp», ou alors à des pseudo-débats édulcorés, insipides, où personne ne met véritablement cartes sur table, préférant essayer de pousser son interlocuteur à la faute. Ce qui tient trop souvent lieu de débat n'est en somme qu'une sinistre mise en scène, où chacun est appelé, par une sorte de principe implicite, à camper dans ses positions. Cette propension

qui est la nôtre à toujours chercher à déterminer qui a «gagné» un débat, en particulier lors de joutes politiques, masque le fait que nous sommes tous perdants quand nous renonçons à chercher, ensemble, la vérité en refusant par avance à la trouver potentiellement exprimée par la voix de son «adversaire».

Débattre fermement, honnêtement, confronter sans concession ses idées à celles de gens avec qui on est en désaccord est pourtant quelque chose d'essentiel, non seulement parce que ce débat incessant permet aux idées de se préciser, d'évoluer, voire de changer, mais aussi parce que cartographier les désaccords et les raisons des désaccords qui la traversent est tout aussi nécessaire à une société qui se veut libre et en santé que de définir ses véritables consensus et ses valeurs communes.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à [rdutrisac@ledevoir.com](mailto:rdutrisac@ledevoir.com).

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zaida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information Noél (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Proulx (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PROMOTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Luc M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

## ACTUALITÉS

## CANNABIS

SUIVE DE LA PAGE 1

Québec risque donc de ne jamais être applicable, selon le professeur Vandrey. «La tolérance zéro ne fonctionnera pas dans un environnement où le cannabis est autorisé légalement», prévoit-il déjà.

À partir du moment où la marijuana sera légale, les Canadiens en consommeront. Et les usagers réguliers auront en permanence du THC dans leur corps.

Ce cannabinoïde, le plus abondant dans le cannabis, peut rester dans la salive pendant quelques heures, dans le sang pendant une période allant jusqu'à une semaine et dans l'urine pour une durée pouvant atteindre quelques semaines.

Résultat: les policiers qui devront analyser la salive, le sang ou l'urine des automobilistes auront pour ainsi dire une tâche que la science ne leur permettra jamais d'accomplir, prévient l'expert.

«Il y a eu suffisamment d'études menées pour constater qu'il y aura toujours des problèmes à différencier une intoxication et une consommation antérieure de cannabis qui n'a plus d'effet d'intoxication sur un sujet», a martelé le chercheur. Selon lui, les gouvernements et les policiers devront s'en remettre à un marqueur biologique autre que la présence de THC, ou carrément renoncer à des tests salivaires, de sang ou d'urine.

La ministre Charlebois fait état d'autres présentations. L'appareil sur lequel Santé Canada travaille «va nous indiquer une consommation récente», a-t-elle avancé. Et «d'habitude, quand tu viens de consommer, tu ressens les effets», a-t-elle fait valoir.

La compagnie pharmaceutique Altasciences va dans le même sens. Selon le mémoire qu'elle a déposé au cours des consultations publiques sur le cannabis, il serait possible de «déterminer les taux de THC qui altèrent la capacité de conduire et de déterminer si l'alcool peut en amplifier les effets» d'ici 12 mois, et moyennement une aide financière de 15 millions de dollars.

## Une application plus permissive?

La ministre a par ailleurs suggéré une application permissive du principe de tolérance zéro établie dans le projet de loi qu'elle a déposé jeudi. «Ce qu'on cherche, c'est la consommation récente. Ce n'est pas une quantité en nanogrammes», a-t-elle affirmé. Son projet de loi stipule pourtant qu'il est «interdit à toute personne de conduire un véhicule routier ou d'en avoir la garde ou le contrôle s'il y a quelque présence dans son organisme de cannabis ou d'une autre drogue».

L'approche du fédéral est différente. Le gouvernement Trudeau prévoit interdire la conduite aux automobilistes présentant plus cinq nanogrammes de THC par millilitre de sang. Cette latitude doit permettre d'épargner les utilisateurs réguliers de marijuana — qui auront toujours un peu de THC dans le corps — pour plutôt attraper

per les consommateurs occasionnels.

La ministre fédérale de la Santé, Ginette Petitpas Taylor, n'a pas voulu «commenter spécifiquement le projet de loi du Québec» lundi.

## Les malades contesteront

Le principe de tolérance zéro irrite aussi le regroupement des Canadiens pour l'accès équitable à la marijuana médicale (CAEMM), qui prévoit déjà réclamer une exemption au gouvernement pour les 5000 patients québécois qui utiliseraient le cannabis à des fins médicales.

Selon la porte-parole Daphnée Elisma, la tolérance zéro est une mesure «très drastique», puisqu'elle prévoit la suspension immédiate du permis de conduire pendant trois mois.

Des patients auraient d'ailleurs déjà prévenu l'organisme qu'ils contesteront la tolérance zéro devant les tribunaux si Québec ne prévoit pas d'immunité dans leurs cas.

Le militant pour l'accès à la marijuana Marc Emery promet quant à lui de payer les avocats des quidams qui seront accusés de conduite avec facultés affaiblies par le cannabis. «Aucun gouvernement, à aucun palier, ne peut citer une étude scientifique fondée et crédible pour valider l'effet du cannabis au volant», a aussi déclaré le fondateur du Bloc Pot, Marc-Boris Saint-Maurice, qui a souligné à son tour que la science ne permet pas d'établir la corrélation entre THC et intoxication.

Le Devoir

## OUBLI

SUIVE DE LA PAGE 1

portant une artiste incontournable du mouvement des avant-gardes impressionnistes. Proche du scandaleux Manet, elle rompt avec le classicisme et fonde le groupe des Artistes Anonymes Associés avec Monet, Renoir, Sisley, Pissarro et Degas qui la considéraient comme leur égale. On sait que ses extérieurs, ses blancs et ses clartés influencèrent Manet, dont elle fut aussi l'un des principaux modèles.

C'est grâce à l'initiative du Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) que cette figure un peu oubliée de l'impressionnisme devrait bientôt retrouver la place qui lui revient. Une cinquantaine de toiles représentant des figures et des portraits a été rassemblée dans plusieurs institutions publiques, mais aussi des collections privées, notamment aux États-Unis. Après Québec, l'exposition pourra être vue à Philadelphie, à Dallas et à Paris.

## Une idée du MNBAQ

L'idée de cette exposition, *Berthe Morisot, femme impressionniste*, dont le vernissage international se déroulera le 21 juin prochain, revient à la direction du MNBAQ. C'est elle qui, en 2014, a convaincu la conservatrice française Sylvie Patry de s'engager dans l'aventure. Sylvie Patry avait déjà fait une première exposition Morisot à Lille en 2002. Puis, celle du musée Marmottan, à Paris, en 2012. Il était temps de proposer une véritable rétrospective et «de redonner à cette artiste sa juste place» dit la présidente du Musée d'Orsay, Laurence des Cars. Cette monographie sera la première en Amérique du Nord depuis 1987 et en France dans un grand musée national depuis 1941.

«Morisot a souvent été présentée dans des expositions thématiques ou sur l'impressionnisme, dit Line Ouellet, directrice du MNBAQ. La présenter enfin seule, c'était un véritable défi. Il a d'abord fallu convaincre les descendants, qui ont dit oui justement parce qu'il s'agissait d'une exposition qui lui était entièrement consacrée.»

Même si Sylvie Patry devient ensuite directrice adjointe des collections de la Fondation Barnes, avant de revenir en juin dernier au Musée d'Orsay, le projet a survécu. Ces excursions à l'étranger permettront même d'associer deux institutions américaines, le Musée d'art de Dallas et la Fondation Barnes, à l'exposition qui s'ouvrira à Québec.

À travers Berthe Morisot, c'est toute l'aventure de l'impressionnisme qui s'exprime. À une époque où l'École des beaux-arts n'était pas ouverte aux femmes, cette femme indépendante associée aux scènes de la vie domestique peint la vie moderne. À partir de 1874, date de la première exposition de ceux qu'on allait bientôt appeler les impressionnistes, elle fut de toutes les rétrospectives. Elle sera même parmi les premiers artistes, avec Renoir, à être achetés par l'État français. À sa mort, Renoir dira que dorénavant, «la vie est un désert».

## Une artiste avant tout

Pour le directeur de la Fondation Barnes, Thom Collins, il s'agit essentiellement de sortir l'artiste de cet oubli dans lequel elle aurait été enfermée «à cause de son sexe et de la dynamique des genres» à cette époque. Sylvie Patry se veut plus nuancée en affirmant qu'«il ne faut pas réduire Morisot à son seul statut de femme. Si ça aide à comprendre l'artiste, ça n'explique pas tout. Elle-même voulait être avant tout considérée comme une artiste.»

Pour cela, l'exposition limitée aux portraits et aux figures mêlera la chronologie et les thèmes chers à Berthe Morisot. Parmi les sujets explorés, l'exposition s'attardera sur le lien souvent flou entre les personnages et le paysage, sur l'expression d'une féminité moderne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sur les femmes au travail et le caractère achevé ou inachevé de ses toiles.

Il est arrivé, comme pour les autres impressionnistes, que l'on dise que les toiles de Berthe Morisot n'étaient pas terminées, dit Sylvie Patry. «Cette oscillation entre le fini et le non-fini est une décision de l'artiste. C'est l'artiste qui décide quand il s'arrête.»

La fin de l'œuvre de cette artiste que l'on disait profondément nostalgique sera marquée par le symbolisme. Certaines toiles peuvent même se rapprocher du Norvégien Edvard Munch, dit Sylvie Patry. Chez les femmes, Berthe Morisot fera école. Après elle, on trouve Mary Cassatt, parrainée par Degas, ainsi que Louise Breslau. Une Américaine et une Allemande qui s'épanouiront en France. Berthe Morisot, elle, disait n'avoir eu pour seule ambition que de «fixer quelque chose de ce qui passe, oh! quelque chose, la moindre des choses, un sourire, une fleur, un fruit, une branche d'arbre [...]. Cette ambition-là est encore démesurée».

Le Devoir

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Ils sont 75 élèves à fréquenter le Centre d'intégration scolaire, qui tente de les outiller pour qu'ils puissent se réinsérer dans un cheminement scolaire régulier.

## ÉCOLE

SUIVE DE LA PAGE 1

limites. Plus ça va, plus les élèves qu'on reçoit ont dépassé beaucoup beaucoup de limites», explique Ysabelle Chouinard, qui a enseigné une vingtaine d'années au CIS avant d'en prendre la direction il y a trois ans.

## Un océan de détresse

On rencontre Océane, 11 ans, au bureau de la travailleuse sociale de l'école. Une boule d'énergie qui explose de temps en temps. «Quand je pète une crise, je me fâche et je monte sur les meubles, dit-elle. J'ai aussi fugué quand j'avais 9 ans. Je me suis sauvée et je me suis cachée quelque part», raconte-t-elle.

Océane, son frère et sa sœur ont été placés en famille d'accueil. «Océane a fait beaucoup de progrès. Elle vient de retourner chez sa mère, qui s'est prise en main et qui prend les bonnes décisions. Elle ne l'a pas eu facile», dit Marie-Claude Simard, travailleuse sociale depuis 14 ans ici.

«Je suis choyée d'avoir un emploi comme ça, ajoute-t-elle. Les jeunes ont besoin d'être encadrés. Il faut qu'ils se sentent aimés, acceptés, accueillis. Il faut répondre à leurs besoins, y aller petit à petit. Accueillir les parents aussi, apaiser les parents. Ils ont aussi des blessures pas guéries.»

Parents et élèves partagent souvent les mêmes blessures nommées trouble d'opposition, trouble d'attachement, crises spontanées, toxicomanie, hyperactivité, anxiété généralisée. Ces «troubles» peuvent mener à des meubles lancés, des coups, des gros mots, des crachats, de l'automu-

tilation, des idées (ou des gestes) suicidaires...

Richard, un colosse de 16 ans, nous raconte son histoire. Calmement. Avec une sorte de maturité. Son père, membre des Forces armées, a quitté la maison quand Richard avait 2 ans. Sa mère l'a élevé seule en travaillant de jour comme éducatrice en garderie et de nuit comme concierge. Son père promettait de revenir à la maison, puis ne rentrait pas...

«Quand je suis arrivé ici, au primaire, j'étais en colère. Je me faisais traiter de gros. Je me battais. Je n'avais pas de respect pour les profs et les intervenants. J'ai changé. J'ai réalisé que je dois respecter le monde. Respecter ma mère aussi. Elle m'a toujours aidé.»

Il veut finir ses études et entrer dans la marine canadienne, comme son père.

## Le luxe du temps

Nous voilà déjà à midi. La plupart des professeurs mangent en classe avec leurs élèves. Un éducateur joue au ballon avec des jeunes dans le corridor. Le syndicat a signé une entente qui permet aux enseignants d'avoir un horaire irrégulier — tôt le matin, après les heures de classe et le midi. Le CIS accorde aux enfants ce qui manque souvent dans les autres écoles: du temps.

Un petit furet blanc gambade d'un enfant à l'autre dans la classe de M<sup>me</sup> Roxanne — surnommée «Madame Projets». «Ça les apaise. S'ils sont en crise, ils se collent sur le furet et se calment tout de suite», dit-elle.

La directrice, Ysabelle Chouinard, dine avec une élève dans son bureau. Maïté, 10 ans, tricote une écharpe en plicotant. «Je l'aime, elle [la directrice]. C'est tranquille ici, on est bien. Je peux tricoter en paix», dit-elle.

«Avant, j'allais à une école de drogués. Ma mère me l'a dit. Ils me faisaient l'étoile, me po-

naient le bras par en arrière et me poussaient par terre.» Maïté se penche au sol pour montrer la prise de l'étoile qui lui faisait si mal.

C'est une petite vite, Maïté. Elle a l'œil vif. L'esprit agile. «Un trouble [de comportement] peut arriver pour toutes sortes de raisons, dit Ysabelle Chouinard. Personne ne choisit que ça arrive. On doit trouver les moyens d'aider les enfants. On est leur deuxième chance, peut-être la dernière dans certains cas.»

## Décision imminente

Le CIS vise à remettre les élèves sur la bonne voie pour qu'ils puissent retourner dans les classes ordinaires. Mais la fermeture de l'école est bel et bien possible. «Je ne peux pas cacher que c'est un lieu stratégique. Nous avons de très, très grands besoins dans le quartier. Il faudrait qu'ils [les responsables du CIS] cherchent d'autres soutiens. On ne peut plus être le seul partenaire. Nos besoins sont tellement grands», dit Catherine Harel Bourdon, présidente de la CSDM.

La décision sera prise à la séance du conseil des commissaires le 20 décembre, selon elle. Comme si ce n'était pas assez, le bâtiment a besoin de travaux de 10,8 millions de dollars. Le toit coule. Il y a de l'amiante dans les murs. Il faut refaire le revêtement extérieur.

Qu'arriverait-il aux 75 élèves en cas de fermeture? «On a une multitude de services chez nous pour les élèves à besoins particuliers», dit la présidente.

La directrice du CIS, elle, s'accroche à l'espoir qu'un bailleur de fonds permettra à l'école de se relocaliser. Ou de rester dans la 6<sup>e</sup> avenue. «On ne peut pas abandonner nos élèves. Je ne peux pas accepter ça.»

Le Devoir

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par courriel publicite@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340  
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com